



INRAE



Directeur et directrice de recherche de 2^e classe sur postes non-affectés (DR2)

Guide des candidates et candidats aux concours externes 2026

Table des matières

L'INSTITUT	4
LE MÉTIER DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE DE 2 ^{ème} CLASSE	5
LA CARRIÈRE A INRAE	6
LA RÉMUNERATION.....	6
L'ÉVALUATION – ÉVALUATION CONSEIL DES CHERCHEURS	6
L'AVANCEMENT.....	7
LA VIE PROFESSIONNELLE À INRAE	8
LA FORMATION PROFESSIONNELLE	8
LA MOBILITÉ	8
LE CONSEIL EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE	8
LE TEMPS DE TRAVAIL	8
LES CONGÉS.....	8
LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	8
LES CONDITIONS POUR CONCOURIR.....	10
L'ÂGE	10
LA NATIONALITÉ	10
LES TITRES et DIPLÔMES.....	10
AUTRES CONDITIONS EXIGÉES POUR LA NOMINATION :.....	11
L'INSCRIPTION	12
Etape 1 : choisir un concours et prendre contact avec le département scientifique ou l'organisateur du concours	12
Etape 2 : Rédiger le dossier scientifique	13
Etape 3 : comment s'inscrire ?	13
La connexion et le dépôt de candidature.....	13
→ Etape 1 : saisir la candidature	14
Quelles pièces joindre à votre candidature ?.....	15
La demande d'équivalence.....	15
Comment faire une demande d'équivalence ?	16
→ Etape 2 : valider et déposer la candidature	16
LE DÉROULEMENT DES CONCOURS	18
L'AUTORISATION A CONCOURIR	18
L'ADMISSIBILITÉ.....	18
L'ADMISSION	18
SUIVI DE LA CAMPAGNE.....	19

L'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS EN POSITION DE HANDICAP.....	20
ANNEXE 1 – Fiche de présentation du candidat.....	21
ANNEXE 2 – Consignes pour remplir le dossier scientifique	24
LE DOSSIER SCIENTIFIQUE : LES ATTENDUS	24
LES CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES.....	26
CONSEILS ET POINTS D'ATTENTION	29

INRAE, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, est le fruit du rapprochement au 1^{er} janvier 2020 de l'Inra, Institut national de la recherche agronomique, et d'Irstea, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Institut de recherche finalisée, INRAE a pour ambition d'accroître, de transmettre et de mobiliser des connaissances, des technologies et des savoir-faire afin d'éclairer et de servir les transitions des systèmes agricoles et alimentaires et la préservation de l'environnement. Sa stratégie est déclinée dans le document [INRAE2030](#).

Grâce à la richesse de ses collectifs de recherche, INRAE met en œuvre une recherche finalisée, associant sciences fondamentales et appliquées, approches disciplinaires et interdisciplinaires, lui permettant de relever les défis de demain : atténuation et adaptation au changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle, transition des agricultures, préservation des ressources naturelles, restauration de la biodiversité, anticipation et gestion des risques. S'y ajoutent des enjeux plus territorialisés qui incluent les conditions de vie et de rémunération des agriculteurs, la compétitivité économique des entreprises, l'aménagement des territoires, l'accès à une alimentation saine et diversifiée pour chacun.

C'est en proposant par la recherche, l'innovation et l'appui aux politiques publiques de nouvelles orientations qu'INRAE ambitionne de contribuer à apporter des solutions pour la vie, l'humain et la terre.

Faire de la recherche au sein d'INRAE, c'est :

- Produire et diffuser des connaissances fondamentales et appliquées pour répondre aux enjeux de société
- Mobiliser ces connaissances au service de l'innovation, de la formation, de l'expertise et de l'appui aux politiques publiques
- Travailler en partenariat avec une grande diversité d'acteurs (académiques, socioéconomiques, associatifs, etc.) et avec les citoyens

Les recherches d'INRAE sont conduites au sein de 14 départements scientifiques qui animent des communautés de recherche disciplinaires, et encouragent l'interdisciplinarité. En outre, 18 centres de recherche traduisent l'implication d'INRAE au cœur des dynamiques régionales. Le centre siège bi-localisé complète le dispositif.



Apprendre et
comprendre

Collaborer avec
nous

Nous
connaître

Nous
rejoindre

Europe &
International

Pour en savoir plus : www.inrae.fr

LE MÉTIER DE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE DE 2^{ème} CLASSE

Les fonctionnaires de INRAE sont recrutés par voie de concours, mode de recrutement de droit commun de la Fonction Publique dans la mesure où il offre les meilleures garanties d'égal accès aux emplois publics (cf. article 16 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires).

Les principales missions des chercheurs sont la production de nouvelles connaissances scientifiques, la valorisation des résultats, la diffusion de l'information scientifique et la formation par la recherche.

Quelle que soit leur discipline de formation, les chercheurs s'appuient sur des activités de laboratoire ou de "terrain". Ils sont fortement impliqués dans des réseaux scientifiques de dimension nationale et internationale. Recherche personnelle et projet collectif s'imbriquent étroitement pour faire progresser les connaissances et pour participer au développement de l'innovation.

L'accès au corps de **directeurs et directrices de recherche de 2^{ème} classe** (DR2) est une étape-clé dans la carrière des chercheurs.

Les directeurs et directrices de recherche sont des experts reconnus en capacité de concevoir, animer et coordonner les activités de recherche et de valorisation, notamment aux niveaux européen et international.

A INRAE, le métier de directeur et directrice de recherche implique donc les éléments suivants :

1) L'obligation générale de concourir aux missions des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST), telles qu'elles sont définies dans le code de la recherche. Ces missions comprennent en effet :

- Le développement et le progrès de la recherche ;
- La valorisation des résultats de la recherche au service de la société, qui s'appuie sur l'innovation et le transfert de technologie ;
- Le partage et la diffusion des connaissances scientifiques en donnant priorité aux formats libres d'accès ;
- Le développement d'une capacité d'expertise et d'appui aux politiques publiques pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et du développement durable ;
- La formation à la recherche et par la recherche.

Les activités d'administration de la recherche participent à la mise en œuvre des missions des établissements de recherche.

2) La contribution aux missions particulières de INRAE, définies dans le décret n° 2019-1046 du 10 octobre 2019.

3) Des collaborations et responsabilités dans des réseaux et des projets nationaux, européens et internationaux, à même de renforcer les capacités de recherche, de partenariat et de transfert du candidat et des collectifs auxquels il est rattaché.

Devenir DR2 conduit à un changement de perspective avec :

- un investissement plus important dans des fonctions d'animation,
- une diversification et un élargissement des thématiques,
- la capacité à définir et mobiliser les compétences nécessaires,
- l'organisation scientifique et fonctionnelle des projets.

LA CARRIÈRE A INRAE

LA RÉMUNÉRATION

La composition de la rémunération est fixée par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 qui distingue :

- le traitement indiciaire,
- l'indemnité de résidence,
- le supplément familial de traitement,
- les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire (régime indemnitaire).

LA REMUNERATION DES CHERCHEURS

Traitements bruts annuels en euros au 1er janvier 2026 :

Corps	Grade	Début de carrière	Fin de carrière	Primes (annuelles)
Chargé-e de Recherche (CR)	Classe normale	33 096€	54 126€	4 800€
	Hors classe	43 080€	68 127€	4 800€
Directeur-trice de Recherche (DR)	2e classe	44 497€	68 127€	4 800€
	1re classe	54 126€	74 388€	4 800€
	Classe exceptionnelle	74 093€	83 604€	4 800€

Cette composante indemnitaire (prime annuelle) sera progressivement revalorisée pour atteindre 6 400 € bruts par an d'ici 2027 pour tous les corps et grades de chercheurs.

L'ÉVALUATION – ÉVALUATION CONSEIL DES CHERCHEURS

L'évaluation des chercheurs à INRAE est une évaluation-conseil, se basant sur l'avis des pairs. C'est une évaluation multicritère, effectuée sur des critères qualitatifs, sans pour autant ignorer les critères quantitatifs.

L'évaluation réalisée dans le cadre des commissions scientifiques spécialisées (CSS), organisées par référence à une discipline ou à un groupe de disciplines, est une évaluation-conseil, utile aux trajectoires individuelles des chercheurs. Elle vise à leur fournir un avis distancié sur la qualité des résultats, la dynamique personnelle, la pertinence et la qualité des réalisations, ainsi que sur la cohérence de leurs travaux avec les missions confiées et la stratégie scientifique d'INRAE.

A INRAE, l'analyse des dossiers de candidature et d'évaluation des scientifiques (ou chercheurs et chercheuses) respecte deux grands principes. Le premier concerne la prise en compte des différentes dimensions de l'activité de recherche et des missions qui lui sont liées, comme par exemple la production de connaissances, la formation à et par la recherche, le travail en partenariat, l'expertise ou encore le management de collectifs ou de dispositifs. Le second principe concerne l'évaluation qualitative par les pairs : en accord avec ses engagements internationaux, européens et nationaux, INRAE ne prend plus en compte certaines métriques comme le facteur d'impact ou l'indice h dans l'évaluation des dossiers. L'analyse qualitative du contenu des rapports d'évaluation et de candidature est privilégiée. Les critères quantitatifs ne sont pour autant pas ignorés, mais leur usage est mesuré et est inclus dans une analyse globale de l'activité des personnes évaluées. Les pratiques de science ouverte (ouverture des publications, données, codes et logiciels), l'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique dans la conduite des projets de recherche sont également analysées et prises en compte.

L'AVANCEMENT

L'avancement d'échelon à l'intérieur d'un même grade intervient en fonction de l'ancienneté.

Le changement de corps s'effectue, en règle générale, par la voie du concours interne, ouvert aux agents remplissant certaines conditions de durée de service. Les statuts des personnels, ingénieurs et personnels techniques, prévoient également, dans des proportions limitées, la possibilité d'avancement de corps au choix, c'est-à-dire sans présentation de concours.

LA VIE PROFESSIONNELLE À INRAE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation doit contribuer à développer la capacité des agents à conduire leurs projets d'évolution professionnelle, qui s'inscrivent dans les démarches collectives des unités et des départements, tout en stimulant leurs capacités d'originalité et de jugement critique. Il s'agit ainsi de rendre les agents acteurs et responsables de leur projet professionnel dans le cadre de l'unité, de l'institut ou, plus largement de la fonction publique.

LA MOBILITÉ

La mobilité permet aux fonctionnaires de construire un parcours professionnel cohérent et enrichissant qui répond à leurs aspirations personnelles et aux besoins en compétences de l'institut.

LE CONSEIL EN ORIENTATION PROFESSIONNELLE

INRAE met à disposition des agents un service d'appui, le Conseil en orientation professionnelle, s'ils souhaitent réfléchir à leur parcours professionnel. Cette réflexion se réalise dans un cadre volontaire et confidentiel.

LE TEMPS DE TRAVAIL

À INRAE, la durée annuelle de travail est de 1607 heures. Néanmoins, chaque présidence de centre aménage ces dispositions générales en fonction des exigences propres à l'activité de son centre et en tenant compte des contraintes de certaines fonctions individuelles.

Des modulations sont donc possibles à condition qu'elles s'inscrivent dans les limites suivantes :

- la durée quotidienne de travail ne peut en aucun cas dépasser 10 heures,
- la durée maximale hebdomadaire absolue ne peut dépasser 48 heures,
- la durée maximale hebdomadaire moyenne, calculée sur 12 semaines consécutives, ne peut dépasser 46 heures.

À INRAE, le travail est organisé selon un cycle hebdomadaire de 5 jours.

La réduction du temps de travail peut s'opérer selon l'une des modalités suivantes :

- soit par une réduction de la durée hebdomadaire à 35h50 minutes, celle-ci étant fixée en tenant compte de la durée annuelle de référence (1607 heures) et du nombre de jours de congés annuels (soit 30 jours),
- soit par des jours supplémentaires, dits jours de RTT au nombre de 15. Ce nombre est fixé compte tenu de la durée annuelle de référence (1607 heures) et pour une durée hebdomadaire du travail de 38h40 par semaine.

LES CONGÉS

Le nombre de jours de congés annuels est fixé à 30 jours ouvrés (non compris le samedi, le dimanche et les jours fériés). Ces 30 jours ne peuvent pas être tous pris de manière consécutive. Le congé doit donc être fractionné.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

INRAE est très attaché à la notion de qualité de vie au travail (QVT). La QVT, qui touche les agents individuellement comme collectivement, permet à travers des modalités d'organisation du travail, de concilier la qualité des conditions de vie et de travail des agents et la qualité du service public.

A INRAE, l'amélioration de la QVT est une préoccupation forte qui se concrétise par de nombreuses actions permettant d'assurer cette conciliation. Il s'agit d'un processus concerté permettant d'agir sur le travail (contenu, organisation, conditions, contexte) à des fins de développement des personnes et des services.

LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

L'ÂGE

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir au grade de directeur de recherche de 2^{ème} classe mais, en tout état de cause, les recrutements ne peuvent s'effectuer au-delà de 65 ans.

LA NATIONALITÉ

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour concourir. Néanmoins, les lauréats et lauréates qui ne sont pas ressortissants d'un des pays membres de l'Union Européenne auront des démarches administratives complémentaires à effectuer, dans le cadre de leur recrutement, susceptibles de retarder leur prise de fonction.

LES TITRES et DIPLÔMES

Peuvent être admis à concourir pour l'accès au grade de directeur de recherche de 2^{ème} classe :

Les chargés de recherche qui justifient d'au moins 3 ans de service en qualité de chargés de recherche (décret n°83-1260 du 20 décembre 1983, article 40 paragraphe 1er).

Pour ce faire, ils doivent justifier à la date de clôture des inscriptions au concours, d'une ancienneté minimale de trois années de services en qualité de chargé de recherche.

Toutefois, peut être admis à concourir à titre exceptionnel, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Scientifique de l'établissement, tout chargé de recherche ne remplissant pas les conditions requises mais ayant apporté une contribution notoire à la recherche.

Cette contribution notoire à la recherche sera appréciée par le Conseil Scientifique, au vu d'une lettre de demande développant tout point considéré comme important par le candidat, accompagnée de tout élément scientifique qu'il jugera utile d'apporter : publication(s), article(s), synthèse(s), courrier explicatif, brevet(s)...

La Direction des ressources humaines se charge de faire examiner les dossiers au vu des pièces fournies par les intéressés et de leur notifier la décision.

Les candidats n'appartenant pas aux corps de chargé de recherche, s'ils remplissent l'une des conditions suivantes et telles que définies dans le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 précité, article 40 paragraphe 2ème :

→ Soit être titulaires d'un des diplômes énumérés ci-dessous et réunir 8 années d'exercice des métiers de la recherche après la thèse.

- Doctorat d'université délivré par les établissements scolaires selon la définition de l'arrêté du 5 juillet 1984,
- Doctorat d'Etat ou de troisième cycle,
- Diplôme de docteur-ingénieur,
- Diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO),
- Diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH),

Titre universitaire étranger, sous conditions qu'il soit jugé **équivalent** aux diplômes français cités ci-dessus par la Commission scientifique spécialisée compétente de INRAE sélectionnée par le candidat ou la candidate. Dans ce cas, vous devez faire une demande d'équivalence au titre du diplôme étranger lors du dépôt de votre candidature.

→ Soit justifier de titres ou travaux scientifiques sous condition qu'ils soient jugés équivalents aux diplômes ci-dessus par la Commission scientifiques spécialisée compétente de INRAE sélectionnée par le candidat ou la candidate. Dans ce cas, vous devez donc faire une demande d'équivalence au titre des travaux scientifiques lors du dépôt de votre candidature.

Ces conditions pour concourir s'apprécient au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours.

Précisions sur les années d'exercice des métiers de la recherche

Les années d'exercice des métiers de la recherche doivent avoir été accomplies dans un établissement ou un organisme de recherche public ou dans un établissement public d'enseignement supérieur, français ou étranger.

Dans le cas où un candidat aurait effectué des travaux de recherche dans un autre établissement, une équivalence peut lui être accordée après avis de la Commission scientifique spécialisée (CSS) compétente de INRAE sélectionnée par le candidat.

AUTRES CONDITIONS EXIGÉES POUR LA NOMINATION :

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

- S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- Si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du Code du Service National,
- S'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées par le statut des fonctionnaires pour l'exercice de la fonction.

Par ailleurs, le poste proposé peut nécessiter d'exercer tout ou partie des fonctions en zone à régime restrictif (ZRR) telle que définie dans le décret n°2011-1425 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST). Ceci implique l'obtention d'une autorisation d'accès délivrée après avis favorable des instances compétentes du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un avis ministériel défavorable pour un poste affecté dans une unité ZRR aurait pour conséquence l'annulation du recrutement envisagé.

L'INSCRIPTION

Etape 1 : choisir un concours et prendre contact avec le département scientifique ou l'organisateur du concours

Vous devez candidater sur un ou éventuellement plusieurs concours choisis en fonction de votre thématique de recherche. En cas de question d'ordre scientifique, il est recommandé de prendre contact avec le département scientifique ou avec l'organisateur du concours auprès duquel vous souhaitez faire acte de candidature.

Leurs coordonnées sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Numéro et intitulé du concours	Thématiques regroupées au sein de ce concours et département	Chef du département scientifique	Organisateur	Contact
Concours n° 1 Agriculture, données économiques et numériques	Agronomie et sciences de l'environnement pour les agroécosystèmes (AGROECOSYSTEM)	M. Thomas Nesme thomas.nesme@inrae.fr	Mme Isabelle Litrico	Mme Corinne Azzouni Tél. : 01 42 75 94 97 corinne.azzouni@inrae.fr
	Mathématiques, informatique, sciences de la donnée et technologies du numérique (MATHNUM)	Mme Nadine Hilgert Nadine.hilgert@inrae.fr		
	Sciences pour l'action, les transitions, les territoires (ACT)	M. Christophe Soulard christophe.soulard@inrae.fr		
	Economie et sciences sociales pour l'agriculture, l'alimentation, l'environnement (ECOSOCIO)	M. Pierre Dupraz pierre.dupraz@inrae.fr		
Concours n° 2 Alimentation, processus de transformation, microbiologie	Alimentation humaine (ALIMH)	M. Lionel Bretilon lionel.bretilon@inrae.fr	Mme Sophie Nicklaus	M. Aurélien Oberdieder Tel : 01 42 75 94 92 aurelien.oberdieder@inrae.fr
	Sciences pour l'ingénierie des aliments, des produits biosourcés et des résidus de l'activité humaine (TRANSFORM)	M. Johnny Beaugrand johnny.beaugrand@inrae.fr		
	Microbiologie et chaîne alimentaire (MICA)	M. Christophe Chassard christophe.chassard@inrae.fr		
Concours n° 3 Génétiques animale et végétale, santé animale, physiologie	Biologie et amélioration des plantes (BAP)	M. Norbert Rolland norbert.rolland@inrae.fr	Mme Nathalie Munier-Jolain	Mme Géraldine Noël Tél. : 01 42 75 95 43 Geraldine.noel@inrae.fr
	Génétique animale (GA)	Mme Hélène Gilbert helene.gilbert@inrae.fr		
	Physiologie animale et systèmes d'élevage (PHASE)	M. Xavier Fernandez xavier.fernandez@inrae.fr		
	Santé animale (SA)	Mme Pauline Ezanno pauline.ezanno@inrae.fr		

Concours n° 4	Santé des plantes et environnement (SPE)	Mme Marie-Hélène Ogliastro marie-helene.ogliastro@inrae.fr	Mme Anne Varet	M. Aurélien Oberdieder Tel : 01 42 75 94 92 aurelien.oberdieder@inrae.fr
	Environnement, écosystèmes, santé végétale	M. Sébastien Duplessis Sebastien.duplessis@inrae.fr		
	Sciences des écosystèmes aquatiques, des ressources en eau et des risques associés (AQUA)	M. Mohamed Naaim mohamed.naaim@inrae.fr		

Lors de son inscription, le candidat devra choisir une unité où il souhaite être accueilli en cas de réussite au concours. INRAE recommande vivement de prendre contact avec le directeur de l'unité avant le dépôt de la candidature. L'annuaire des laboratoires est disponible sur le site web de INRAE (www.inrae.fr, rubrique « Annuaire »). Les candidats déjà chargés de recherche à INRAE indiqueront leur actuelle unité de rattachement.

Etape 2 : Rédiger le dossier scientifique

Les candidats doivent se conformer strictement aux consignes mentionnées pour la constitution du dossier scientifique en annexe 2. Chaque fichier doit être enregistré en **format PDF**. Le dossier scientifique ne doit contenir que les fichiers demandés (fiche de présentation, rapport et travaux). Le nom donné aux fichiers doit respecter l'exemple donné : votre nom.publications.pdf, votre nom.rapport.pdf. **Aucun accent, aucun espace et aucun signe de ponctuation ne doit être ajouté.**

Les candidats ne sont pas autorisés à ajouter de pièces supplémentaires à leur dossier de candidature. **Ils ne doivent pas soumettre des lettres de recommandation ou de références**, elles ne seront pas communiquées au jury.

Etape 3 : comment s'inscrire ?

La méthode privilégiée pour candidater est **l'inscription en ligne** sur le site internet de INRAE (www.inrae.fr, rubrique « Jobs » ou <https://jobs.inrae.fr/>),

Il est également possible d'obtenir un dossier de candidature auprès du Département Recrutement et Mobilité de la DRH de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, situé au 147, rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07, en faisant une demande écrite de dossier de candidature imprimé. Ce courrier doit être accompagné d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur correspondant à un poids jusqu'à 150g, et libellée au nom et à l'adresse du candidat, et devra être adressé par voie postale au département recrutement et mobilité avant la date limite de candidature (le cachet de la poste fait foi).

La connexion et le dépôt de candidature

Vous pouvez vous connecter uniquement pendant la période d'inscription.

→ **Lors de la première connexion**, vous devez vous créer un compte personnel avec votre identifiant et un mot de passe. **Nous vous invitons à les conserver précieusement**, car la Direction des ressources humaines (DRH) ne sera pas en mesure de vous les communiquer au cas où vous les égareriez.

→ Attention, **lors des connexions suivantes**, utilisez le même chemin d'accès (<https://jobs.inrae.fr/> ou « Jobs / Concours ») puis « sélectionnez la campagne de votre choix » puis « affichez campagne ».



→ Etape 1 : saisir la candidature

Vous devez compléter les renseignements demandés dans les **9 onglets de saisie** de la candidature :

- Déclaration de candidature
- Renseignements individuels
- Titres et expériences
- Demande d'équivalence (si nécessaire)
- Equivalence complément (si nécessaire)
- Contribution notoire (le cas échéant)
- Dossier scientifique (fiche de présentation, rapport scientifique, publications et autres productions)
- Aménagement et dispense
- Questionnaire publicitaire

Dans l'onglet « Déclaration de candidature », vous devrez choisir le centre de recherche et l'unité où vous souhaitez être affecté. Les candidats chargés de recherche à INRAE indiqueront leur actuelle unité de rattachement.

Etape 1 : Saisie de ma candidature

Concours externe chargé de recherche de classe normale

DÉCLARATION DE CANDIDATURE	RENSEIGNEMENTS I...	TITRES	EXPÉRIENCE POST-D...	EQUIVALENCE	DOSSIER SCIENTIFI...	AMÉNAGEMENT ET D...	QUESTIONNAIRE PU...
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour chaque concours, vous devez choisir un ou plusieurs profils après avoir lu attentivement le descriptif du poste. Vous devez les classer par ordre de préférence. Toutefois, vous avez la possibilité de classer plusieurs postes avec le même niveau de préférence.

Si plusieurs profils ne relevant pas du même concours vous intéressent, vous devez déposer autant de candidatures que de concours.

Vous pouvez renseigner ces onglets dans l'ordre qui vous convient. Nous vous invitons à **enregistrer votre saisie régulièrement**. En cas d'interruption dans votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier en cours. Pour cela, il faudra suivre le même chemin que lors de votre inscription initiale, cliquer sur « Inscription en ligne » et renseigner votre identifiant et votre mot de passe pour pouvoir vous connecter à votre dossier de candidature.

Quelles pièces joindre à votre candidature ?

Votre candidature, pour être complète, doit impérativement comprendre toutes les pièces administratives nécessaires à l'examen de la recevabilité de votre candidature, puis enregistrées **au format PDF**

Vous devez également joindre **les 3 fichiers de votre dossier scientifique, toujours au format .pdf**.

- En fonction de votre situation, vous devez joindre les documents suivants : Le diplôme requis avec sa traduction en français ou anglais s'il n'est pas rédigé dans l'une de ces langues.
- Les certificats ou contrats de travail justifiant des années d'exercice précisant l'employeur, la fonction et les dates de début et fin de contrat
- Les pièces nécessaires en cas de demande d'équivalence (diplômes, travaux, années d'exercice)
- Le cas échéant, les documents exigés pour votre demande de reconnaissance d'une contribution notoire à la recherche
- Si nécessaire, les pièces nécessaires pour une demande d'aménagement ou de dispense.

Rappel : Toutes les pièces justificatives en langue étrangère (sauf l'anglais) doivent être traduites en français ou anglais.

Les candidats ne sont pas autorisés à joindre des lettres de recommandation à leur dossier de candidature.

Pour accéder à l'étape de dépôt de la candidature, vous devez cliquer sur « [validation de ma candidature](#) »

La demande d'équivalence

Types de situation nécessitant une demande d'équivalence	Motifs de la demande d'équivalence	Pièces justificatives à fournir
Diplôme de doctorat (PhD ou équivalent) émis par un établissement étranger	Au titre du diplôme étranger	Le diplôme et son éventuelle traduction*
Autre diplôme que l'un des diplômes requis (voir liste page précédente).	Au titre des travaux scientifiques	Au minimum 2 articles publiés dans une revue à comité de lecture Le diplôme et son éventuelle traduction*
Diplôme de docteur en médecine, pharmacie ou vétérinaire émis par un établissement français ou étranger	Au titre des travaux scientifiques	Deux articles, au minimum, publiés dans une revue à comité de lecture
Les années d'exercice des métiers de la recherche n'ont pas été accomplies dans un établissement ou un organisme de recherche public ou dans un établissement public d'enseignement supérieur, français ou étranger	Au titre des années d'exercice des métiers de la recherche	Certificats ou contrats de travail précisant l'employeur, les fonctions et les dates de début et fin de contrat
Vous ne totalisez pas 8 années d'exercice des métiers de la recherche	Au titre des travaux scientifiques	Deux articles, au minimum, publiés dans une revue à comité de lecture + toute autre pièce pouvant justifier des travaux scientifiques

* Joindre la traduction du diplôme s'il est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais.

Comment faire une demande d'équivalence ?

Pour faire cette demande d'équivalence, le candidat devra **choisir parmi les 12 commissions scientifiques spécialisées, la commission qui sera chargée d'étudier la demande d'équivalence. Ce choix doit être déterminé par la spécialité de ses travaux de recherche.**

Liste des 12 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) :

- AEF : Agronomie, Élevage, Forêt
- BIHASC : Biologie des Interactions Hôtes-Agresseurs, Symbiotes et Commensaux
- BIP : Biologie Intégrative des Plantes
- EBP : Ecologie, Biologie des populations et dynamique des Ecosystèmes
- GVA : Génétique Végétale et Animale
- MISTI : Mathématiques, Informatique, Sciences et Technologies du numérique, Intelligence Artificielle et Robotique
- MEM : Microbiologie, Ecosystèmes microbiens, Systèmes agro-alimentaires, Biotechnologies
- NuTox : Nutrition et Toxicologie
- BioA : Biologie Animale
- STEA : Sciences de l'environnement : terre, eau et atmosphère
- SIAM&R : Sciences et Ingénierie des Aliments, des Matériaux, Produits Biosourcés & Ressources d'origine résiduaire
- SESG : Sciences Économiques, Sociales et de Gestion

→ Etape 2 : valider et déposer la candidature


Pour valider votre candidature, vous devez :

- télécharger et valider un fichier récapitulatif l'ensemble des informations et documents administratifs enregistrés lors de l'étape 1,
- compléter la déclaration sur l'honneur

Etape 2 : Validation de ma candidature

VALIDATION DU RÉCAPITULATIF

Nous vous recommandons de télécharger et contrôler le dossier récapitulatif joint. Vous devez certifier que le récapitulatif est correct pour pouvoir déposer votre candidature.

Récapitulatif de la candidature  DossierCandidature_CRCN_2019_1-54758.pdf (204,33 Ko)

Je certifie que le fichier ci-dessus reprend les informations et documents administratifs enregistrés lors de la saisie de la candidature.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Pour déposer votre candidature, vous devez compléter la déclaration sur l'honneur ci-dessous et cliquer sur « Envoyer ma candidature ».

S'il apparaît que des renseignements sont inexacts, votre candidature sera automatiquement rejetée même si vous avez été déclaré(e) admissible ou admis(e) par le jury.

Pour déposer votre candidature

Lorsque vous êtes sûr de ne plus rien avoir à modifier, vous devez déposer votre dossier de candidature en cliquant sur le bouton « Envoyer ma candidature ».

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions, si vous constatez une erreur ou souhaitez effectuer des modifications dans votre dossier, vous avez la possibilité de vous désister et de recréer une nouvelle candidature.

Le statut de votre candidature vous sera signifié à chaque étape du concours uniquement par e-mail. C'est pourquoi nous vous invitons vivement à vérifier l'adresse e-mail inscrite dans votre dossier avant sa clôture.

Après la clôture des inscriptions, vous ne pourrez plus accéder à votre dossier de candidature en ligne. Vous pourrez suivre les étapes du déroulement du concours (compositions de jurys, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, résultats) sur le site internet de INRAE (même chemin que pour vous inscrire puis onglet « suivi de la campagne »).

Lorsque votre dossier est clôturé et envoyé pour validation, vous recevez une confirmation d'enregistrement de votre candidature par e-mail.



Points d'attention :

En cas d'inscription en ligne, nous vous invitons vivement à ne pas finir et à ne pas déposer votre candidature à la dernière heure. Vous avez jusqu'au 18 août 2026, à 17h00, heure de Paris.

Passé ce délai, l'application ne sera plus accessible et aucune candidature ne pourra être déposée en ligne après l'heure limite.

LE DÉROULEMENT DES CONCOURS

L'AUTORISATION A CONCOURIR

Il faut différencier l'autorisation à concourir de l'admissibilité au concours. L'autorisation à concourir implique seulement que le dossier va être présenté aux jurys. Après examen, ceux-ci détermineront les candidats jugés admissibles et les candidats non retenus.

Chaque candidat recevra un e-mail lui indiquant le statut de sa candidature : soit il est « admis à concourir », soit sa candidature, au vu des informations et des documents fournis, est « irrecevable ». Vous pourrez également consulter la liste des candidats admis à concourir sur le site de INRAE, en suivant le même chemin que pour votre inscription, puis dans l'onglet « Suivi de la campagne ».

L'ADMISSIBILITÉ

Lors de la phase d'admissibilité, le jury se prononce au regard du potentiel du candidat.

L'admissibilité sur dossier est une étape très sélective. L'évaluation porte sur l'ensemble du dossier, y compris le projet et les différentes missions de la recherche. Le travail du jury s'appuie en particulier sur l'analyse présentée par un ou plusieurs rapporteurs désignés en son sein. Afin de permettre une bonne évaluation des parties du mémoire, chaque rapporteur aura à examiner plus particulièrement certaines parties de celui-ci.

Il est rappelé que l'admissibilité ne constitue en aucun cas une « inscription sur une liste d'aptitude » par la suite. Cette liste ne donne aucun avantage pour un concours ultérieur. On peut donc recommander vivement aux candidats ayant été, lors de sessions précédentes, déclarés admissibles mais non admis, de continuer à consolider leur dossier.

Les candidats non admissibles recevront une notification de non admissibilité par courrier électronique. Les candidats admissibles recevront une convocation à l'épreuve d'admission par courrier électronique également.

L'ADMISSION

A l'issue des réunions d'admissibilité, les candidats admissibles recevront par courrier électronique leur convocation à l'épreuve d'admission.

Il vous appartient de contacter le département recrutement et mobilité si vous n'avez pas reçu votre convocation 3 semaines avant la date des auditions (date affichée sur le site de INRAE).

Les informations sont disponibles sur le site français de présentation du concours (<https://jobs.inrae.fr/concours/concours-directeurs-recherche-2eme-classe-h/f>), dans l'onglet « Suivi de la campagne ».

La non-réception de la convocation n'engage nullement la responsabilité de INRAE.

La convocation vous donnera une série de consignes portant le déroulement de l'audition (présentation à réaliser, durée de l'épreuve, etc.)

NB : INRAE ne prend pas en charge les frais de transport ni d'hébergement des candidats, sauf conditions particulières pour les candidats exerçant à INRAE.

Lors de la phase d'admission, le jury se prononce au regard du projet du candidat.

Le jury d'admission auditionne uniquement les candidats et candidates admissibles. Pour chaque candidat et candidate, le temps d'audition total est de 40 minutes. Pour un même concours, la durée de l'audition sera la même pour tous. La phase d'admission requiert la présence physique des candidats et candidates.

L'admission offre au candidat l'occasion d'un échange en profondeur avec le jury et lui permet de défendre son projet devant cette instance. Elle est destinée non pas tant à lever des doutes sur la valeur des candidats qu'à classer ceux dont les projets sont jugés les plus porteurs de nouveaux fronts de connaissances et d'innovation scientifique et les plus mûrs en termes de faisabilité. Cette audition doit permettre de clarifier d'éventuels points du dossier. Le candidat s'attachera à argumenter ce projet, à en expliquer les enjeux, les objectifs et les approches, à en situer l'originalité dans le contexte scientifique national et international et à indiquer ses apports potentiels pour les orientations de INRAE. Les consignes d'audition sont indiquées sur les convocations adressées aux candidats.

C'est essentiellement au niveau de l'intérêt scientifique, de la clarté des approches, et de l'équilibre de la présentation du projet, qu'apparaissent les écarts entre les candidats. **La capacité des candidats et candidates à convaincre un auditoire pluridisciplinaire, incluant des scientifiques dont le domaine peut être très éloigné de celui du candidat et de la candidate, est déterminante lors de l'admission.** Elle repose notamment sur la clarté et le soin avec lesquels les démarches et leur logique sont présentées.

Au cours de la discussion qui suit la présentation, le jury interroge le candidat. Ce sont alors les capacités d'écoute et la pertinence des réponses que l'on cherche à évaluer. Des réponses précises et concises sont particulièrement appréciées car elles signalent une bonne capacité de synthèse ; de plus, elles permettent de poser un grand nombre de questions, ce qui permet au candidat de montrer les différentes facettes de ses compétences.

Au cours de la campagne, il est procédé à la vérification des conditions administratives des dossiers des candidats et candidates :

- Remplir la condition de diplôme prévue à l'article 17 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 ou remplir les conditions permettant de bénéficier d'une équivalence ;
- Avoir fourni des renseignements exacts dans le dossier de candidature ;
- Avoir transmis l'ensemble des pièces demandées en accompagnement du dossier de candidature ;
- Remplir les conditions d'accès à la fonction publique.

Le jury d'admission, après avoir auditionné les candidats et candidates admissibles, établit la liste des admis-es sur liste principale. Dès lors que tous les postes ouverts dans la discipline concernée ont été pourvus sur liste principale, le jury d'admission peut constituer une liste complémentaire, sans limitation. **Le jury est souverain. Les délibérations des jurys sont confidentielles ; elles ne sont pas susceptibles d'appel.**

Le Président de l'Institut peut décider de nommer les candidats inscrits sur liste complémentaire en cas de renoncement des candidats et candidates inscrits sur la liste principale d'admission ou dans l'éventualité d'une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours. Si la liste complémentaire est exploitée, les candidats et candidates concerné-e-s en seront informé par courrier électronique.

SUIVI DE LA CAMPAGNE

Vous pourrez consulter les informations au sujet de la campagne, les compositions de jury, les résultats des phases d'admissibilité et d'admission du concours sur le site internet de INRAE : www.inrae.fr, rubrique jobs

Par ailleurs, le département recrutement et mobilité envoie **les notifications des résultats** d'admissibilité et d'admission individuellement par courrier électronique.

Les demandes de résultats par téléphone ou par courrier électronique ne seront pas traitées.

L'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS EN POSITION DE HANDICAP

Les personnes en position de handicap titulaires d'une reconnaissance administrative du handicap*, candidates à des concours de recrutement dans la Fonction Publique, peuvent bénéficier, en fonction de la nature de leur handicap, d'un aménagement d'épreuves.

Cet aménagement concerne les conditions matérielles d'organisation et de déroulement des épreuves orales **qui demeurent, quant à leur contenu, identiques à celles des autres candidats.**

Il peut s'agir :

- d'un accueil et d'une prise en charge personnalisés des candidats en fonction de leurs difficultés (motrices, visuelles, auditives...) par le pôle organisateur des concours.
- d'adaptations particulières au déroulement de l'épreuve orale telles que : majoration du temps d'audition, assistance d'une secrétaire, amplificateur pour voix faible, etc.

Les candidats concernés doivent en faire la demande dans la partie du dossier administratif prévue à cet effet et joindre à leur dossier la **reconnaissance administrative de leur handicap** en cours de validité ainsi que **le certificat médical délivré par un médecin agréé en matière de handicap précisant la nature des aménagements souhaités.**

* Reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), carte d'invalidité, etc.

ANNEXE 1 – Fiche de présentation du candidat

Fiche de présentation du candidat (2 pages maximum)						
Candidat(e) :						
Concours :						
PARCOURS PROFESSIONNEL						
<ul style="list-style-type: none"> Post-doctorats réalisés après l'obtention de la thèse <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">En France :</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Dans un pays autre que la France :</td> </tr> </table> 			En France :			Dans un pays autre que la France :
En France :						
	Dans un pays autre que la France :					
<ul style="list-style-type: none"> Expérience internationale (préciser le pays, l'organisme et la durée) 						
<ul style="list-style-type: none"> Autre expérience professionnelle, le cas échéant 						
<ul style="list-style-type: none"> Employeur actuel (préciser le pays) 						
MOBILITE THEMATIQUE autre que les postdoctorats (préciser l'année et la discipline)						
<ul style="list-style-type: none"> 						
PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES						
Informations sur les 5 productions scientifiques les plus significatives						
1 -						
2 -						
3 -						
4 -						
5 -						
<ul style="list-style-type: none"> Publications validées par des pairs, dans des revues à comité de lecture ou entropôt de documents en accès libre 	Nombre d'articles primaires, validés par des pairs :					
	Nombre d'articles en premier ou dernier auteur :					
	Publications remarquables (eg. notoriété de la revue ou du colloque, nombre de citations, etc.)					
	Nombre de publications de synthèse :					
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages coordonnés : Data papers : 						
Publications dans des journaux à vocation de transfert vers des acteurs socio-professionnels :						

<ul style="list-style-type: none"> Congrès et symposiums nationaux et internationaux 	<p>Nombre de communications ayant donné lieu à la publication d'un résumé ou d'un article dans des proceedings :</p> <p>Nombre de conférences invitées :</p>
---	--

PARTICIPATION ET ANIMATION DE PROJETS DE RECHERCHE

<ul style="list-style-type: none"> Participation à des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR) 	Nombre de projets :	
	Nombre de projets pilotés :	
<ul style="list-style-type: none"> Participation à des projets Européens 	Nombre de projets :	
	Nombre de projets pilotés :	
	Nombre de work-packages (WP) pilotés :	
<ul style="list-style-type: none"> Autres projets (indiquer le nombre de projet et lister les co-financeurs) 	Nombre de projets :	
	Nombre de projets pilotés :	
-		
-		

ANIMATION COLLECTIVE DE LA RECHERCHE

<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité d'animation de réseaux scientifiques (nationaux, européens), préciser lesquels et les partenaires : Responsabilité d'équipe, de plateforme, de projets structurants au sein de l'unité (préciser le nombre de permanents et non permanents)
<ul style="list-style-type: none"> Administration de structures de recherche (laboratoires, plateformes...) Préciser la taille de la structure)

ENSEIGNEMENT ET VALORISATION

<ul style="list-style-type: none"> Enseignement supérieur 	Date d'obtention de la HDR (pour les candidats du système français) :	
	Nombre de doctorants encadrés :	
	Nombre de formations ou d'enseignements dispensés (préciser lesquelles et le nb d'heures) :	
<ul style="list-style-type: none"> Transfert et expertises 	Nombre de déclarations d'inventions et de résultats valorisables déposés :	

	Nombre de brevets, logiciels, COV :	
	Nombre de rapports d'expertises scientifiques coordonnés: Nb de participations (co-auteur) à des rapports d'expertise scientifique collective:	

ANNEXE 2 – Consignes pour remplir le dossier scientifique

LE DOSSIER SCIENTIFIQUE : LES ATTENDUS

Dans le dossier scientifique, le candidat devra présenter ses réalisations antérieures et proposer un projet scientifique. Le dossier scientifique sera composé de 3 éléments : une fiche de présentation, un rapport et 10 publications (ou autres réalisations) au maximum.

1 - UNE FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT

Afin de faciliter le travail du jury lors de la phase d'admissibilité, il s'agit de résumer les informations et indicateurs permettant de présenter le parcours et les réalisations du candidat. Celui-ci devra utiliser le format présenté en annexe 1 de ce guide (cf. page 25) et téléchargeable en cas d'inscription en ligne. La fiche ne devra pas excéder 2 pages.

2 - UN RAPPORT SCIENTIFIQUE AVEC UN CV, UN MEMOIRE, UN PROJET ET UNE LISTE DES PRODUCTIONS

➔ **UN CURRICULUM VITAE** de 2 pages maximum

➔ **UN MEMOIRE**

Ce mémoire est un rapport d'activité. Le candidat doit donner toutes les informations sur les mobilités éventuelles et sur l'exercice des missions réalisées dans des établissements de recherche et notamment :

- le développement des connaissances ;
- la valorisation et le transfert des résultats auprès des partenaires socio-économiques ainsi que la contribution à l'innovation et à l'impact sociétal de la recherche ;
- l'expertise scientifique et l'appui aux politiques publiques ;
- la participation à la formation à la recherche ou par la recherche ;
- le partage des connaissances scientifiques et la diffusion de la culture scientifique et technique ;
- l'administration de la recherche

La première partie du mémoire portera sur les travaux et la production scientifiques personnels.

La seconde s'attachera à développer les diverses activités d'animation scientifique collective (projets, réseaux, collectifs, etc.) et de valorisation et transfert des connaissances (partenariat socio-économique, innovation, expertise en appui aux politiques publiques, enseignement, transfert vers la société civile ou le secteur économique, etc.), en mettant en lumière le cas échéant des approches innovantes (par exemple sciences participatives, living labs, ...). Il appartiendra aux candidats, en fonction de leur expérience, de définir l'importance à donner aux différentes parties du mémoire.

Tout ce que vous annoncez doit être avéré et illustré par le biais, par exemple, de publications communes avec les membres de votre équipe, de publications liées à la responsabilité d'un « work-package », de la direction effective d'une plateforme, de rapports d'étape et d'organisation de colloques, de restitutions dans le cadre de l'animation de projets européens, de déclarations d'invention et de résultats valorisables, de bases de données, de logiciels, etc.

Il convient d'expliquer l'apport de ces activités et leur cohérence avec le travail de recherche, exemple :

- Comment l'activité d'enseignement s'articule-t-elle avec le travail de recherche ?
- Comment les activités partenariales s'inscrivent-elles dans le projet d'ensemble ?
- Quelle est la plus-value apportée par la coordination d'un projet européen ?

Cette deuxième partie du mémoire doit donc être valorisée et articulée avec les travaux de recherche, de manière à montrer comment ces activités s'inscrivent dans le cadre des missions du chercheur ou de l'unité de recherche, comment le candidat les assemble en un tout cohérent et comment cela contribue à construire son projet. Les candidats doivent argumenter l'engagement qu'ils prennent, les finalités et la démarche qu'ils poursuivent.

→ UN PROJET

Quel que soit le choix du concours, le candidat doit présenter un projet.

Le concours de DR2 doit certes pouvoir permettre d'évaluer les travaux et les activités passés des candidats (admissibilité) mais il sera également tenu le plus grand compte du projet et des changements qualitatifs que le candidat envisage suite à son accès au corps des directeurs de recherche (admission).

Le projet devra permettre d'éclairer le jury sur les perspectives du candidat dans les différents domaines décrits dans le mémoire. **Les candidats doivent construire un projet professionnel cohérent avec les orientations stratégiques de l'Institut, en précisant les objectifs scientifiques et les finalités, ainsi que le lieu envisagé, les moyens humains et matériels à mobiliser, et toutes indications sur la faisabilité de ce projet. Ils doivent souligner sa dimension collective et son caractère prospectif.**

Ainsi, le candidat s'attachera à porter attention aux différents aspects suivants en les explicitant dans son projet de recherche :

- une problématique (enjeux, objectifs, positionnement aux échelles locales (unité), nationale, européenne voire internationale, attendus)
- les modalités concrètes de mise en œuvre et de « faisabilité » du programme,
- une caractérisation du partenariat scientifique et socio-économique,
- les aspects managériaux et administratifs du projet.

IMPORTANT : la longueur totale du mémoire et du projet doit être de 15 pages au maximum.

→ UNE LISTE DES PUBLICATIONS ET AUTRES DOCUMENTS OU REALISATIONS

Cette liste doit permettre d'illustrer l'activité du candidat. Le candidat listera les productions académiques (publications, communications, synthèses) et établira également une liste précise de ses activités d'enseignement, de valorisation et transfert (publications techniques, déclarations d'invention et résultats valorisables, vulgarisation, expertises...) et d'animation de la recherche (niveau de responsabilité dans des projets nationaux, européens ou internationaux, réseaux de recherche, équipes, laboratoires...).

3 – DES PUBLICATIONS OU AUTRES PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES

Afin de compléter et illustrer la liste des publications et réalisations, le candidat devra fournir la version intégrale de 10 publications ou productions majeures au maximum.

LES CRITERES D'ANALYSE DES CANDIDATURES

A INRAE, l'analyse des dossiers de candidature et d'évaluation des scientifiques (ou chercheurs et chercheuses) respecte deux grands principes. Le premier concerne la prise en compte des différentes dimensions de l'activité de recherche et des missions qui lui sont liées, comme par exemple la production de connaissances, la formation à et par la recherche, le travail en partenariat, l'expertise ou encore le management de collectifs ou de dispositifs. Le second principe concerne l'évaluation qualitative par les pairs : en accord avec ses engagements internationaux, européens et nationaux, INRAE ne prend plus en compte certaines métriques comme le facteur d'impact ou l'indice h dans l'évaluation des dossiers. L'analyse qualitative du contenu des rapports d'évaluation et de candidature est privilégiée. Les critères quantitatifs ne sont pour autant pas ignorés, mais leur usage est mesuré et est inclus dans une analyse globale de l'activité des personnes évaluées. Les pratiques de science ouverte (ouverture des publications, données, codes et logiciels), l'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique dans la conduite des projets de recherche sont également analysées et prises en compte.

Au regard de la nature du métier de directeur de recherche et de la politique de recrutement de INRAE, **sont analysés des critères fondamentaux, communs à tous les concours** d'une même campagne.

➔ LES TRAVAUX ET LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE PERSONNELS

La production scientifique n'est pas évaluée sur des critères bibliométriques purement quantitatifs, mais toujours en tenant compte du domaine de recherche. Les critères de qualité des publications, de diversité des supports, d'originalité et de consistance des articles fournis sont fortement pris en considération.

L'équilibre de la répartition des publications est également pris en considération, là encore en tenant compte du domaine dans lequel le candidat exerce son activité. La présence de publications de synthèse (par exemple des ouvrages) et leur qualité, ainsi que l'invitation à présenter des conférences dans des colloques et congrès internationaux, sont à ce stade de la carrière des candidats des indices de maturité et de rayonnement particulièrement significatifs.

➔ LA CAPACITE A CONCEVOIR ET CONDUIRE UN PROJET DE RECHERCHE COHERENT AVEC LES AXES DE RECHERCHE DE INRAE

Les projets présentés doivent s'inscrire de façon réfléchie dans les orientations thématiques de INRAE. Le fait d'avoir décidé et mis en œuvre avec succès des orientations nouvelles est un élément révélateur des qualités de discernement et de dynamisme des candidats.

Il faut souligner que **les meilleurs projets sont ceux qui ont été longuement préparés et mûris** en interaction avec d'autres chercheurs plus ou moins proches du candidat. Un bon projet ne se construit ni en un mois, ni de façon isolée...

La dimension collective est nécessairement à valoriser, (l'une des fonctions premières d'un directeur de recherche est aussi de former et d'encadrer des jeunes chercheurs). Un projet de DR2, même s'il est individuel, doit nécessairement s'inscrire dans un cadre collectif et dans un contexte correspondant aux priorités de INRAE, se concrétiser par une prise de responsabilités et avoir des retombées collectives.

➔ LA CONTRIBUTION A L'INNOVATION ET AU TRANSFERT VERS LES FILIERES ECONOMIQUES ET LA SOCIETE

L'attention portée par le candidat aux attentes de la société, aux utilisations possibles de ses résultats par des acteurs socio-économiques de toute nature (entreprises, associations, agriculteurs, ...), son implication pour faciliter la valorisation de ses résultats quand cela est pertinent, sont examinés avec intérêt par les jurys.

Cette implication peut prendre différentes formes : recherche participative, actions de diffusion des connaissances vers la société, recherche collaborative avec des partenaires des secteurs industriels, agricoles, associatifs, déclaration d'invention et résultats valorisables, de logiciels, co-pilotage d'un laboratoire commun avec un partenaire socio-économique, voire création d'entreprises, etc ... Le candidat s'attachera à préciser son rôle et son articulation avec d'autres intervenants.

L'implication du candidat dans l'émergence et la mise en place de nouveaux partenariats socio-économiques sera également appréciée, qu'il s'agisse de nouveaux partenaires (entreprises, associations, collectivités, ...) ou de formes innovantes et ouvertes de partenariat (living labs, sciences participatives, ...).

→ LA REALISATION D'EXPERTISES

Les candidats ayant participé à **des travaux d'expertise** doivent montrer dans leur dossier l'impact de leurs travaux que ce soit pour la recherche pour le monde socio-économique ou pour des instances publiques externes. Une attention particulière sera portée aux **lignes directrices de ces réalisations, à la portée scientifique et politique de l'activité.**

→ UNE EXPERIENCE EN ENCADREMENT DE DOCTORANTS

Une expérience en encadrement de doctorants apparaît comme un atout utile dans la préparation du concours. Pour les candidats déjà engagés dans le système français, **l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est appréciée mais pas obligatoire.**

L'encadrement des chercheurs en formation (en particulier de doctorants), et ses résultats en termes de production scientifique des doctorants retiennent tout particulièrement l'attention des jurys, lesquels privilégient l'aspect qualitatif.

Il est recommandé de faciliter cet examen à l'aide, de la fiche de présentation du candidat, et d'un récapitulatif des thèses encadrées ou co-encadrées. Le candidat fournira si possible de brèves indications sur le devenir professionnel des anciens doctorants. Celles-ci seront appréciées comme un indice positif de maturité et de responsabilité dans l'encadrement.

→ L'ANIMATION DE PROJETS INTERNATIONAUX, EUROPEENS OU NATIONAUX OU FINANCES PAR L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE (ANR)

Par ailleurs, une attention particulière est accordée par les jurys à l'animation et la participation à des projets **compétitifs** (internationaux, européens ou nationaux). C'est un critère de plus en plus important d'évaluation du leadership exercé. Ainsi, il sera intéressant que le candidat explicite la démarche qui l'a conduit à porter ou à s'insérer dans un projet, les attendus initiaux et les résultats obtenus, non seulement en termes scientifiques, mais également en essayant de préciser dans quelle mesure les dynamiques créées par les projets ont influencé le raisonnement scientifique ultérieur. Une explicitation claire des positions occupées (simple participant, leader de « work-package », coordinateur) est également attendue.

Il est à noter aussi que l'identification et la mise en place de collaborations internationales est encore trop faiblement développée, alors qu'il est attendu du candidat qu'il propose, en s'appuyant par exemple sur l'existence de réseaux internationaux et/ou de consortia en cours de montage, de développer son projet au niveau international.

→ LA MISE EN PLACE ET L'ANIMATION DE RESEAUX COLLABORATIFS

Le candidat devra montrer qu'il connaît les recherches réalisées par les chercheurs de INRAE et d'autres établissements, qui sont susceptibles de constituer un apport scientifique intéressant dans le cadre de la mise en œuvre de son projet. Il devra montrer comment il compte articuler son projet avec les recherches menées par ses collègues de l'Institut, au sein

de leur département scientifique ou avec d'autres départements, et éventuellement avec des chercheurs d'autres établissements français ou étrangers.

→ LES MOBILITES THEMATIQUES ET/OU GEOGRAPHIQUES

La mobilité sous ses différentes formes (contrats post-doctoraux de longue durée, changements de laboratoire, de thème de recherche...) est examinée avec une attention particulière par les jurys qui y accordent une importance croissante. Alors que d'autres critères (par exemple la détention d'une HDR) ont tendance à s'homogénéiser vers le haut, la mobilité reste de niveau très variable, ce qui tend à rendre ce critère de plus en plus discriminant.

La mobilité thématique est une des mobilités prises en compte. On entend par mobilité thématique un changement conduisant à une véritable rupture dans l'activité scientifique. L'existence de longues périodes de mobilité dans des laboratoires étrangers constitue un avantage très significatif.

Dans le mémoire et le projet, il convient de mettre en valeur tout particulièrement les mobilités effectives ou envisagées, qu'elles soient thématiques, géographiques, ou fonctionnelles.

CONSEILS ET POINTS D'ATTENTION

Pour la préparation et le dépôt de la candidature

- Lire le guide du candidat
- **Prendre contact avec une unité de recherche ou un chef de département** (en particulier pour les candidats externes).
- **Ne pas attendre la dernière heure pour déposer la candidature en ligne**

Pour la rédaction du mémoire et du projet

Ce qu'il ne faut pas faire

- Enumérer simplement la liste des activités (animation de la recherche, encadrement, expertises, valorisation ...)
- Présenter le projet de recherche de façon déclarative
- Présenter le projet sans clarifier les différentes composantes de celui-ci
- Exposer le projet sans le situer dans son parcours professionnel
- Présenter un mémoire et un projet sans travailler la forme du dossier

Recommandations

- Présenter les activités additionnelles aux travaux de recherche en démontrant pourquoi elles sont en cohérence avec ces derniers et la trajectoire professionnelle
- Illustrer, donner des exemples
- Présenter un projet cohérent avec les axes de recherche de INRAE, dans le dossier comme dans la présentation orale
- Argumenter
- Situer le sujet, identifier des équipes « concurrentes » ou complémentaires avec qui collaborer au niveau national ou européen.
- Présenter les collaborations à construire ou à développer au sein de INRAE, à l'échelle nationale, européenne ou internationale
- Si l'objet des travaux le justifie (OGM, clonage, etc.), exposer les problématiques éthiques, déontologiques, réglementaires
- Indiquer les ressources à mettre en place, positionner le projet au regard de l'état de l'art, des attentes de la société, des enjeux en termes de politique publique ou d'innovation.
- Préciser si des expérimentations sont susceptibles de faire l'objet d'autorisations ou d'avis d'autorités
- Présenter de façon équilibrée les aspects managériaux et les aspects scientifiques
- Expliquer si le choix du projet correspond à un prolongement de ses activités ou à une nouvelle orientation professionnelle

Vos contacts au département recrutement et mobilité de la Direction des ressources humaines

Responsable :

Responsable du pôle recrutement : Capucine Rouve

Gestionnaires : Celia Aresu, Dolly Marchand

Contact : concours_chercheurs@inrae.fr



DRH
147, rue de l'Université
75338 PARIS cedex 07
concours_chercheurs@inrae.fr

Rejoignez-nous sur :



<https://jobs.inrae.fr/>



Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INRAE